



Rapport d'activités 2013

1. EITI: Missions et principes

L'EITI ou Initiative pour la Transparence des Industries Extractives est une norme mondiale encourageant la transparence des impôts miniers, pétroliers et gaziers au niveau local. La mise en œuvre de ses activités est totalement indépendante et relève généralement d'un fond commun aux pays mettant en œuvre l'EITI appelé Multi-Donor Trust Fund, géré par la Banque Mondiale.

L'EITI repose sur une méthodologie solide mais flexible pour suivre et rapprocher les paiements des compagnies extractives et les revenus des gouvernements au niveau local. La mise en œuvre du processus est supervisée conjointement par les représentants du gouvernement, les entreprises et la société civile pour appliquer la transparence dans sa totalité. Le processus peut également être élargi et adapté pour satisfaire aux besoins d'information des parties prenantes.

La mise en œuvre de l'EITI repose sur deux principes fondamentaux:

- La transparence: les entreprises pétrolières, gazières et minières divulguent les paiements qu'elles versent au gouvernement et le gouvernement divulgue les sommes qu'il perçoit. Ces chiffres sont rapprochés par un réconciliateur indépendant et publiés dans des rapports EITI annuels aux côtés d'informations contextuelles sur le secteur extractif.
- L'obligation de redevabilité: Le groupe multipartite, composé de représentants du gouvernement, des entreprises et de la société civile est mis en place pour superviser le processus et communiquer les conclusions du rapport EITI.

2. Aperçu de la mise en œuvre de l'EITI à Madagascar

Le 25 octobre 2011, le Conseil d'Administration de l'EITI a suspendu Madagascar en indiquant qu'il «estimait que les relations nécessaires pour une mise en œuvre effective de l'EITI n'étaient actuellement pas réunies.» La suspension sera maintenue "jusqu'à la résolution de la situation actuelle au niveau international". Le Conseil a exprimé son espoir de voir le Groupe multipartite (le Comité National) continuer néanmoins ses activités selon le plan d'action déjà adopté.» Le pays a jusqu'au 24 octobre 2012 pour déposer une demande de levée de la suspension, si la suspension se prolongeait au-delà du 24 octobre 2012, le Conseil d'Administration envisagera alors de radier Madagascar.

Néanmoins, Madagascar a publié son deuxième rapport de réconciliation en septembre 2012.

En date du 08 octobre 2012, le Gouvernement a demandé au Conseil d'Administration de l'EITI de lever la suspension de Madagascar. Cette demande a été appuyée par les industries extractives et la société civile. En guise de réponse, le Conseil d'Administration a reconnu les efforts entrepris par ce Comité National de l'EITI Madagascar et du fort engagement du Gouvernement à mettre en œuvre l'EITI. De ces points forts, le Board a octroyé une extension de la suspension de Madagascar. Cette extension permet à Madagascar de conserver son statut de pays mettant en œuvre l'EITI.

A la date du 30 septembre 2012, l'EITI Madagascar ne disposait plus de financement. Une communication à cet effet a été faite en conseil du Gouvernement en décembre 2012.

Pour remédier à cette situation, le Gouvernement a promulgué le 15 Mars 2013 un arrêté sur la relance du Comité National de l'EITI Madagascar dont le mandat avait expiré en 2012.

Ce Comité National s'est réuni le 17 avril 2013 et a décidé de reconduire le personnel du Secrétariat Exécutif de l'EITI. Par ailleurs, l'EITI étant une initiative avant tout gouvernementale, Il était également du devoir du Gouvernement de procurer au Secrétariat Exécutif les financements adéquats pour relancer les activités EITI à Madagascar jusqu'à la reprise des financements des bailleurs de fonds.

Pour ce faire, le Gouvernement a accordé un budget de relance d'un montant de **MGA 120 000 000** (60 000 UD) et le Ministère des Mines a établi une convention de financement avec la Banque Mondiale à travers le PGDI, notamment pour le financement de deux rapports EITI, à savoir celui de l'année 2013 qui a été publié le 03 Octobre 2013 (d'un montant de **177 798 000 MGA / 88 899 USD**) et celui de 2014 dont les termes de référence sont en cours d'élaboration et de discussion au niveau du Comité National EITI. Par ailleurs, une demande de levée de suspension a été déposée par le Comité National EITI Madagascar auprès du Conseil d'administration de l'EITI International le mois d'Octobre 2013. Le Conseil d'administration EITI attend l'issue des élections présidentielles et l'évolution de la situation politique malgache avant de statuer sur le cas de Madagascar.

3. Les résultats probants de 2013

Les activités de l'EITI durant l'année 2013 se sont centrées sur la réalisation du rapport de réconciliation 2013 qui couvre l'année fiscale 2011. Cela s'explique essentiellement par une insuffisance de ressources réduisant ainsi le seuil des activités au minimum fondamental, notamment la production du rapport EITI et sa publication le plus largement possible auprès des institutions étatiques, des compagnies, des Organisations de la société civile, des partenaires techniques et financiers et le grand public.

3.1. La publication du rapport de réconciliation des flux financiers entre l'Etat et les industries extractives

Madagascar a publié son rapport EITI 2013 le 03 Octobre 2013. Ce dernier révèle le montant des taxes que le gouvernement a perçu en provenance du secteur des industries extractives du pays. Selon le rapport, le gouvernement malgache a reçu pour l'année 2011 MGA 171,48 milliards (soit près de 84 millions de dollars US) de la part de sociétés gazières, pétrolières et minières, soit une baisse de 41%. Cette situation s'explique par la rentrée d'une recette exceptionnelle de 100 millions de dollars émanant du Consortium chinois Wisco en 2010, et une légère baisse des frais d'administration minière ainsi que les redevances et ristournes en 2011. Il est à noter toutefois que les compagnies décryptées pour la réconciliation 2013 sont au nombre de 35, contre 9 seulement pour l'année 2012.

Le rapport EITI 2011 est désagrégé :

- par type de paiement et par entités de l'Etat,
- par compagnies
- par régions

Ce rapport intègre déjà quelques grandes lignes des nouvelles règles EITI 2013 dont l'état des lieux de la transparence des procédures d'octroi de permis, la divulgation des données de production et la contribution du secteur extractif à l'économie du pays.

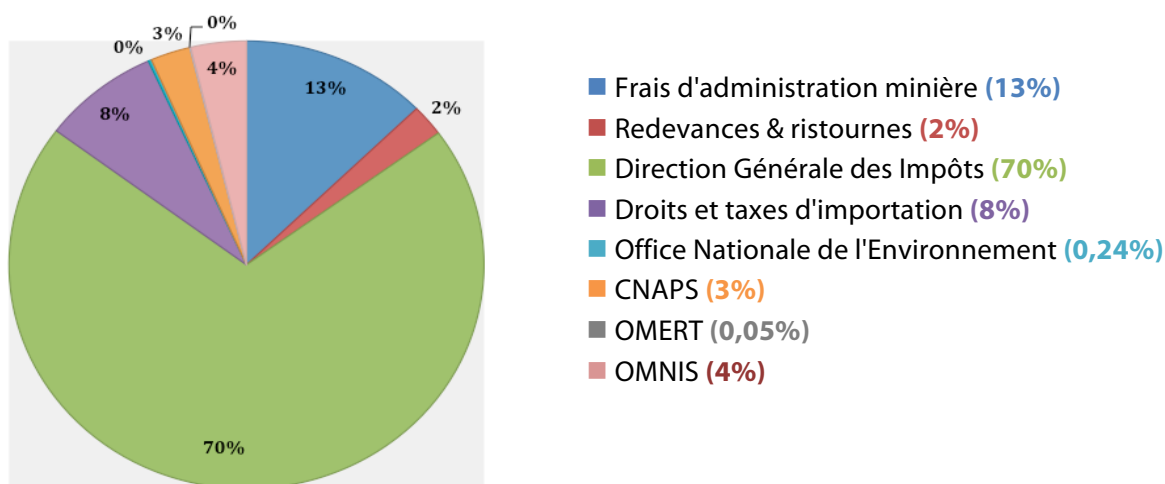
a. Les chiffres clés du rapports se résument comme suit:

- L'écart décrypté par l'EITI entre les déclarations de paiements fiscaux des compagnies et les recettes enregistrées par l'administration fiscale malgache est de 1,43%
- Les 96% des paiements fiscaux significatifs perçus par l'Etat Malgache auprès du secteur extractif en 2011 sont constitués par 35 compagnies minières et amont-pétrolières
- 176,891 milliards MGA de recettes fiscales ont été reçues du secteur extractif en 2011 contre 290,945 milliards MGA en 2010. Cette dernière inclut le paiement de 100 millions USD du Consortium chinois WISCO.
- 4,5 milliards MGA de dons ont été versés par 16 compagnies extractives à l'Etat Malgache en 2011.
- La part des impôts payés par les 130 plus grandes compagnies extractives à l'Administration fiscale malgache par rapport à la totalité des recettes fiscales perçues en 2011 est de 7,83%

- La part de la branche "Industries extractives" dans le PIB de 2011 est seulement de 0,53% selon l'INSTAT Madagascar,
- En 2011, ont été comptabilisé auprès du BCMM (Mines) et de l'OMNIS (Pétrole):
- 254 PR (Permis de Recherche minière), dont 71 sont aux noms de personnes physiques
- 154 PE (Permis d'Exploitation minière), dont 35 sont aux noms de personnes physiques
- 1096 PRE (Permis de Recherche et d'Exploitation minière)
- 13 Titres pétroliers

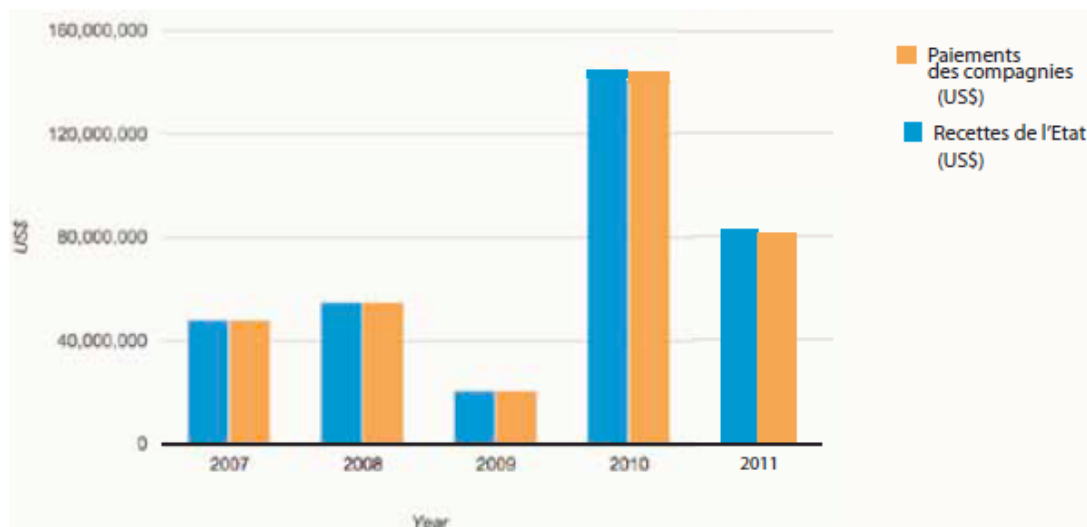
b. Les flux de paiement par entité publique réceptrice de paiements d'impôts effectués par les compagnies extractives se répartissent comme suit:

Graphique: Répartition des flux de paiement par entité publique



c. L'évolution annuelle des recettes minières et pétrolières à Madagascar sont quantifiée tel que ci-après:

Schéma : Evolution des recettes minières à Madagascar selon l'EITI Madagascar



3.2. Le statut de Madagascar à l'EITI

Madagascar reste toujours un pays candidat suspendu à l'EITI. Une demande de levée de suspension a été déposée par le Comité National EITI le mois d'Octobre dernier. Le Conseil d'Administration de l'EITI International

attendra l'issue des élections présidentielles pour décider du statut de Madagascar ainsi que de l'octroi d'un nouveau Trust Fund pour appuyer la mise en œuvre des activités inscrites dans le plan de travail 2014.

Par ailleurs, le Secrétariat International recommande fortement au Comité National EITI Madagascar de concevoir un plan stratégique triennal allant de 2014 à 2016 pour avoir une visibilité à long terme des défis majeurs à relever par le pays en ce qui concerne la prospérité du secteur extractif en général et l'amélioration de la transparence du secteur en particulier.

4. Achèvement du plan de travail 2013

Remarque: Ce plan de travail a été mis à jour au mois de mai 2013. Celui-ci est prévu être valide à partir du mois de mai au mois d'avril 2014. Toutefois, la disponibilité du basket fund ayant pris un léger retard, les activités n'ont réellement repris qu'au mois de juillet 2013, après que le mandat du Comité National ait été renouvelé au mois d'avril 2013, pour une durée de deux (2) ans.

Activités prévues	Indicateurs	Réalisations	Observations
Réconciliation EITI			
Elaboration de rapport d'audit	Seuil de matérialité du rapport > 100% des paiements significatifs	96% (35 compagnies)	Le délai disponible pour la réalisation du rapport n'a pu permettre à l'EITI de traiter les 100% des paiements significatifs, portant sur 130 compagnies.
Diffusion des rapports	Nombre de personnes touchées par rapport > 50 000	50 000 et +	Supports: 1- Atelier de présentation officielle du rapport: 150 invités; 2- Mailing interactif auprès de 35 000 destinataires ciblés par un prestataire spécialisé; 3- Insertions presses dans des quotidiens nationaux; 4- Versions intégrales du rapport en 200 exemplaires; 5- Versions résumées en 2000 exemplaires.
Communication			
Diffusions de supports radio, TV	Nombre de diffusion nationale > 4 par mois	TV Août : 4 Septembre: 4 Octobre: 4 Novembre: 4 RADIO Partenariat avec le SFCG (Search for Common Ground) - 27 diffusions (à Antananarivo et dans les régions)	Émission hebdomadaire EITI "PAIKA" sur la chaîne nationale TVM

Séance de sensibilisation	Nombre de compagnie participant à l'EITI > 30	34 compagnies participant au rapport EITI	Exxon Mobil a été décryptée parmi les 35 compagnies devant participer obligatoirement à l'EITI
Communication interactive	Nombre de visite du site par an > 2500	6530 visiteurs	Suivant les statistiques reçus allant du mois de juillet au 05 déc 2013
Comités EITI	Réunion du comité national par an > 10	12 (mois de mai à nov)	
Activités à l'International			
Activités et formations internationales	Participation de Madagascar aux manifestations internationales par an > 3	2 manifestations internationales	1- Conférence Sydney, mai 2013 2- Atelier Afrique Francophone - Abidjan, Octobre 2013
Renforcement de capacité du MSG	Nombre de personnes formées >100	3 membres du MSG	Les moyens financiers étant non disponibles, les activités de renforcements de capacités des membres du Groupe multipartite élargi n'ont pu être lancées.

5. Perspectives 2014

5.1. Activités 2014

L'EITI Madagascar est tenu de se conformer intégralement aux règles 2013 à partir de l'année 2014. Cette énorme ne se limite plus à la réconciliation des flux financiers mais devient un outil réel de facilitation de réforme du secteur extractif suivant le contexte de chaque pays. Cela implique une ouverture de l'EITI sur d'autres champs d'intervention de la chaîne de valeur du secteur extractif.

Par ailleurs, hormis la réconciliation des flux financiers et des activités d'accompagnement habituelles (renforcement de capacités et communication), le plan de travail 2014 prévoit d'intervenir notamment sur:

- la transparence de la gestion des permis et contrats (Octroi, renouvellement et transformation)
- la Régulation et suivi des activités minières et pétrolières
- la gestion transparente des revenus issus du secteur extractif
- l'amélioration de la contribution du secteur extractif au développement durable
- l'institutionnalisation et la pérennisation de l'EITI à Madagascar

5.2. Financements en perspectives

a) Le Multi-Donor Trust Fund (MDTF EITI)

Le financement MDTF EITI, géré par la banque mondiale n'est pas encore disponible à ce jour. Néanmoins, les démarches pour le déblocage dudit financement sont en cours auprès de la banque mondiale. La levée de la suspension de Madagascar à l'EITI qui sera décidée par le Conseil d'Administration EITI à l'issue des élections présidentielles sera également déterminante pour l'obtention de ce financement.

b) Le financement de la Banque Africaine de Développement

Une demande d'appui institutionnel a été soumise à la BAD en 2012. Ce financement, étant effectivement accordé à travers le Programme d'Appui à la Gouvernance Institutionnelle (PAGI) est actuellement en cours de ratification auprès du parlement. Le montant de ce financement s'élève à

c) Le Programme de Gouvernance et de Développement Institutionnel (PGDI)

Le PGDI a octroyé une ligne de financement à l'EITI pour la réalisation des deux rapports de réconciliation, ce pour l'année 2013 et 2014. Une convention de partenariat a été signée à cet effet. Par ailleurs, une partie de la coordination du Secrétariat Exécutif est également en cours de non objection auprès du PGDI et de la Banque Mondiale.

6. Conclusion

L'EITI Madagascar a été rudement marquée par l'insuffisance de ressources durant l'année 2013. Par conséquent, les activités du Secrétariat Exécutif n'ont pu reprendre qu'au mois de juillet 2013 après que le gouvernement malgache ait octroyé un basket fund d'un montant de 60 000 USD, à travers le Trésor Public, pour la coordination du Secrétariat. Le rapport de réconciliation quand à elle a été financé par le Projet de Gouvernance et de Développement Institutionnel (PGDI2 - crédit n°4411 - MAG). Ces deux financements ont été les seules ressources disponibles durant l'année 2013.

Enfin, le rapport EITI couvrant l'année fiscale a été publié le 03 Octobre 2013 et celui-ci intègre déjà quelques dispositifs de la nouvelle norme 2013. Malgré ces efforts, le Conseil d'Administration de l'EITI attendra l'issue des élections présidentielles et de la résolution de la crise politique malgache pour donner suite à la demande de levée de suspension soumise par le Comité National de l'EITI Madagascar.

-----* * * * *-----